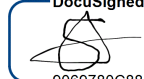


COMITE SYNDICAL - DU 12 MAI 2023**ORDRE DU JOUR****DELIBERATIONS**

0	<ul style="list-style-type: none">• Procès verbal du comité syndical du 13 février 2022	Information
0	<ul style="list-style-type: none">• Liste des décisions prises par le Président	Information
1	<ul style="list-style-type: none">• Tarification billetterie saison 2023-2024 - approbation	Vote
2	<ul style="list-style-type: none">• Adaptation du tableau des emplois - approbation	Vote

Le Président,

DocuSigned by:

9069780C88A44D1...
Aymeric SEASSAU

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL
Du 08 février 2023 au 11 mai 2023**

Compte-rendu des décisions prises par délégation du comité syndical du 08 février 2023 au 11 mai 2023

A - Fonctionnement

- 1 – Convention de mise à disposition du Grand théâtre d'Angers – saison 22/23
- 2 – Convention cadre avec l'Opéra de Rennes – saison 22/23
- 3 – Convention de mise à disposition du théâtre - CCNN
- 4 – Convention de mise à disposition du théâtre – Festival du Cinéma Espagnol
- 5 – Convention de mise à disposition atelier décors – Compagnie Qui Bout
- 6 – Convention de location d'espace – le VAN
- 7 – Convention de location d'espace – Eloquence de la différence
- 8 – Convention de mise à disposition d'espace au théâtre pour répétitions – Stradivaria

B - Artistique

- 1 – Avenant contrat de cession Drumming Live
- 2 – Convention de partenariat maîtrise de la Perverie
- 4 – Avenant contrat de cession Maison des cultures du monde – Hira Gasy

C - Secrétariat général

- 1 – Convention de partenariat ville des Ponts-de-Cé – Profession Ténor
- 2 – Convention de partenariat lycée Nelson Mandela – atelier autour de Zaïde
- 3 – Convention de mise à disposition d'espace pour atelier MDLA
- 4 – Convention de partenariat lycée de Talensac – atelier autour de Zaïde avec Jet FM
- 5 – Convention de partenariat lycée de Montaigu – atelier autour de Zaïde avec jet FM
- 6 – Convention de partenariat SEMITAN
- 7 – Convention de partenariat collège Hector Berlioz
- 8 – Convention de partenariat collège Noé Lambert

D - Direction technique

- 1 – Convention de prêt de costumes – Musée des Beaux-Arts d'Angers
- 2 – Convention de prêt de mannequin musée – Cosmopolis

n°1

SYNDICAT MIXTE ANGERS NANTES OPERA

COMITE SYNDICAL
12 MAI 2023

Objet : TARIFICATION BILLETTERIE SAISON 2023-2024

LE PRESIDENT EXPOSE

Il est proposé d'adopter au comité syndical d'adopter les tarifs de la saison 2023 2024.

Angers Nantes Opéra offre chaque saison une programmation d'opéras, de concerts et de spectacle visant à développer et renouveler ses publics, notamment les jeunes, tout en poursuivant la fidélisation d'un public amateur et connaisseur. Les évolutions tarifaires présentées ici visent à poursuivre cette double stratégie. À la suite d'une analyse de la fréquentation effectuée sur la première partie de la saison 22/23, plusieurs axes ont été identifiés :

- Angers Nantes Opéra dispose d'un socle de public fidèle désireux d'opéra, y compris en version de concert et de danse ;
- L'offre de carte d'adhésion (le Pass) ouvrant droit à une réduction de 20% est largement plébiscitée ;
- Les spectacles d'ouverture vers la voix sous toutes ses formes permettent de toucher un public plus divers venant plus ponctuellement ;
- Les nouveaux publics nécessitent d'être accompagnés dans leur choix (de spectacle, de place,...).

A l'aune de ces constats, il est proposé de faire évoluer la politique tarifaire de la saison 23/24 tout en poursuivant la politique d'adhésion.

Les principes de bases de la grille tarifaire d'Angers Nantes Opéra sont donc conservés.

La grille tarifaire se décline ainsi :

- Les tarifs réduits sont de 15% inférieurs aux tarifs pleins ;
- Les tarifs très réduits sont de 50% inférieurs aux tarifs pleins ;
- Les tarifs réduits offerts aux abonnés des autres structures culturelles supposent qu'il y ait réciprocité.

La Carte d'adhésion (Pass ANO) est également maintenue dans son offre tarifaire.

L'achat d'une carte annuelle de fidélité (Pass ANO) ouvre droit à une réduction de 20% sur le prix des places. Pour mémoire, le Pass est de 20€ (tarif plein), 17€ (tarif réduit), 10€ (tarif très réduit dont -30 ans).

Le développement des publics

Il est proposé qu'Angers Nantes Opéra mette en place de nouvelles actions pour aller vers de nouveaux publics :

- **« Ma Première fois à l'opéra »** : afin d'assurer une première expérience réussie à de nouveaux publics, cette offre prévoit un accueil personnalisé (au guichet ou par téléphone) associée à une offre tarifaire (1 place au tarif très réduit) pour une première venue à Angers Nantes Opéra.
- **Concert étudiant à tarif préférentiel** : programmation de concerts en partenariat avec les universités à Nantes et Angers, à destination des étudiants au tarif de 3 €, par personne.
- **Création d'un tarif de « dernière minute »** au guichet 45 mn avant la représentation activable ponctuellement selon les spectacles, les taux de remplissage, etc. : le tarif très réduit est appliqué.

Afin d'améliorer le présentisme lors des spectacles, il est enfin proposé de favoriser l'échange de places jusqu'à 48h avant la représentation, avec une possibilité de report sur un spectacle de la saison.

Evolution tarifaire

L'évolution des prix proposée est ciblée vers les places situées de catégories 1 et 2 (allant de 10 à 65 € en 2022/2023) et pour les spectacles des tarifs 1 et 2 : opéras et versions de concerts, spectacles lyriques, danse... Afin de garder la cohérence des principes de réduction, l'augmentation s'échelonne entre 0 et 4 €. Il est proposé de maintenir les prix proposés en catégorie 3 et 4 des tarifs 1 et 2 ainsi que l'ensemble des tarifs 3, 4 et 5 afin de poursuivre la dynamique d'ouverture, de diversification et de renouvellement des publics.

Il est par ailleurs proposé des ajustements en direction des tarifs pour les publics en situations de handicap détenteurs de la carte Mobilité inclusion, personnes à mobilité réduite et leurs accompagnants :

- Application du tarif très réduit aux personnes bénéficiant de la Carte Mobilité Inclusion ainsi qu'à la personne qui l'accompagne,
- Application des tarifs de 2ème catégorie pour les emplacements réservés pour les fauteuils roulants (au lieu de la 1ère catégorie à ce jour).

Enfin, il est proposé d'appliquer des tarifs de 2ème catégorie pour les places situées sur des strapontins.

De nouvelles offres

Afin de faciliter les achats de spectacles, il est proposé de créer des cartes cadeaux d'un montant de 32€ à 140€. Des produits dérivés, affiches ou « goodies » pourraient également être créés pour développer les recettes. Enfin, les tarifs des « autres manifestations » soumis ci-dessous visent à permettre la réalisation d'offres tarifaires en cours de saison.

Les tarifs proposés au vote du comité syndical sont répartis dans le tableau ci-dessous par type de spectacle, par catégorie de place et en fonction des réductions attribuées figurent. La structure tarifaire reste similaire à celle proposée lors des 2 dernières saisons.

Il est proposé au comité syndical d'adopter les tarifs de la saison 2023/2024 suivants :

							Tarif plein	Tarif réduit	Tarif très réduit
							20 €	17 €	10 €
							Tarif Pass ANO		
							55 €	46 €	27 €
							43 €	36 €	21 €
							24 €	20 €	12 €
							8 €	6 €	4 €
							4 €		
							37 €	31 €	18 €
							26 €	21 €	13 €
							18 €	12 €	14 €
							8 €	6 €	4 €
							4 €		
							26 €	21 €	13 €
							21 €	18 €	10 €
							8 €	6 €	4 €
							4 €		
							20 €	17 €	10 €
							8 €	6 €	4 €
							4 €		
							24 €	20 €	12 €
							20 €	17 €	10 €
							16 €	14 €	8 €
							12 €	10 €	6 €
							10 €	8 €	5 €
							8 €	6 €	4 €
							3 €		
							8 €		
							28 €		
							24 €		
							20 €		
							16 €		
							12 €		
							10 €		
							8 €		
							4 €		
							100 €		
							32 €		
							70 €		
							140 €		
							3 €		
							4 €		
							5 €		
							8 €		
							10 €		
							20 €		
							8 €		
							5 €		
							4 €		
							2 €		

Tarif	Dont les propositions suivantes	Catégorie	Tarifs places individuelles				Tarif scolaire
			Tarif plein	Tarif réduit	Tarif très réduit	Tarif scolaire	
1	Béatrice et Bénédict, La Chauve-Souris, Tosca, Les Ailes du Désir	Catégorie 1	69 €	58 €	34 €	12 €	
		Catégorie 2	54 €	45 €	27 €		
		Catégorie 3	30 €	25 €	15 €		
		Catégorie 4 (Nantes)	10 €	8 €	5 €		
		Places "aveugles"	5 €				
2		Catégorie 1	47 €	40 €	23 €	12 €	
		Catégorie 2	32 €	27 €	16 €		
		Catégorie 3	22 €	15 €	17 €		
		Catégorie 4 (Nantes)	10 €	8 €	5 €		
		Places "aveugles"	5 €				
3	Le Retour d'Ulysse, Romances inciertos, La passion selon Saint-Matthieu, Blancanieves	Catégorie 1	32 €	27 €	16 €	12 €	
		Catégorie 2	27 €	22 €	13 €		
		Catégorie 3	10 €	8 €	5 €		
		Places "aveugles"	5 €				
4	Boubacar Traoré, Les mélismes des steppes, Peau d'ânesse, Messa di Gloria, San Salvador, Canzonere Grecanico Salentino, Marion Cousin, Nishtiman et Eloize Decaze	Catégorie 1	25 €	21 €	12 €	12 €	
		Catégorie 2	10 €	8 €	5 €		
		Places "aveugles"	5 €				
5	Autres manifestations	Catégorie unique	30 €	26 €	15 €	12 €	
6	Autres manifestations	Catégorie unique	25 €	21 €	12 €		
7	Autres manifestations	Catégorie unique	20 €	17 €	10 €		
8	Autres manifestations	Catégorie unique	15 €	12 €	7 €		
9	Autres manifestations	Catégorie unique	12 €	10 €	6 €		
10	Autres manifestations	Catégorie unique	10 €	8 €	5 €		
11	Ca va mieux en le chantant, Ateliers.	Tarif unique	4 €				
12	Visites	Tarif unique	4 €				
13	Tarif jeune -30 ans Jour J	Tarif unique	10 €				
14	Représentation scolaire		5 €				
15	Autres manifestations	Tarif unique	35 €				
16	Autres manifestations	Tarif unique	30 €				
17	Autres manifestations	Tarif unique	25 €				
18	Autres manifestations	Tarif unique	20 €				
19	Autres manifestations	Tarif unique	15 €				
20	Autres manifestations	Tarif unique	12 €				
21	Autres manifestations	Tarif unique	10 €				
22	Autres manifestations	Tarif unique	5 €				
22	Autres manifestations	Tarif unique	3 €				
23	Forfait visite groupe partenaire	Tarif unique	100 €				
24	Carte cadeau	Tarif unique	32 €				
25	Carte cadeau	Tarif unique	70 €				
26	Carte cadeau	Tarif unique	140 €				
27	Ateliers de médiation culturelle	Tarif unique	3 €				
28	Ateliers de médiation culturelle	Tarif unique	4 €				
29	Ateliers de médiation culturelle	Tarif unique	5 €				
30	Ateliers de médiation culturelle	Tarif unique	8 €				
31	Affiche de saison	Tarif unique	10 €				
32	Autres goodies	Tarif unique	20 €				
33	Autres goodies	Tarif unique	8 €				
34	Autres goodies	Tarif unique	5 €				
35	Autres goodies	Tarif unique	3 €				

TR*: Tarif réduit (-15% soit de 6 à 58 € en fonction de la grille tarifaire)

Tarif réservé aux abonnés des structures culturelles partenaires d'Angers Nantes Opéra (le Grand T, le Grand Théâtre d'Angers, l'Orchestre National des Pays de la Loire, la Soufflerie, le lieu unique, Le Quai/le CNDC), aux détenteurs des cartes ciné-Liberté culture du Cinéville Katorza Nantes, Cezam, interCE, du Comité des Œuvres Sociales de Nantes Métropole, aux groupes de 10 personnes et plus, aux collectivités, CE et associations.

TTR*: Tarif très réduit (-15% soit de 4 à 34 € en fonction de la grille tarifaire)

Tarif réservé aux jeunes de moins de 30 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires des minima sociaux, aux détenteurs de la Carte Blanche délivrée par la ville de Nantes, de la carte Partenaires délivrée par la ville d'Angers, de CartS, aux élèves des conservatoires et d'écoles de musique, aux intermittents du spectacle, aux choristes de l'ONPL, aux personnes détentrices de la Carte Mobilité Inclusion et à la personne qui l'accompagne, aux partenaires de l'action culturelle, au personnel ANO dans la limite de deux par production, aux professionnels et partenaires de production, aux spectateurs concernés par l'offre Ma première fois à l'opéra, aux acheteurs de dernières minutes au guichet (45 mn avant la représentation).

VISAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, article 298, duo dévies, chapitre 1^{er} relatif à la taxe sur la valeur ajoutée,

LE COMITE DELIBERE et

Article 1 : approuve les tarifs de billetterie applicables à partir de la saison 2023 - 2024.

Article 2 : les recettes correspondantes sont inscrites sur le budget primitif de l'exercice en cours.

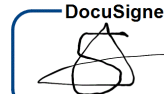
Article 3 : autorise le président à prendre toute décision de modification de la tarification pour la saison en cours dans le cadre de projets d'action culturelle, de coréalisation de spectacle avec une autre structure culturelle, de mise en vente d'un nouveau spectacle, ou d'offre commerciale ponctuelle.

Article 4: autorise le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 12 mai 2023

Le Président

DocuSigned by:



9069780C88A44D1...
Aymeric Seassau

n° 2

COMITE SYNDICAL DU 12 mai 2023
Délibération n° 2 – Adaptation du tableau des emplois**Délibération****Comité syndical du 12 mai 2023****– Adaptation du tableau des emplois****Exposé****LE PRESIDENT EXPOSE**

L'objet de cette délibération est d'adapter le tableau des emplois pour faire suite aux évolutions d'organisation au sein du secrétariat général (présentées à l'avis du comité social territorial du 4 mai 2023) ainsi qu'une adaptation suite à une proposition de promotion interne.

1. Promotion interne :

Il est proposé au comité syndical de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial (C) et de créer un emploi d'agent de maîtrise territoriale (C+). Cette modification proposée fait suite à une adaptation d'un poste d'habilleur.euse occupé par un agent dont le départ en retraite est programmé au 1^{er} janvier 2024.

2. Secrétariat général :

À la suite du départ de l'agent chargé de l'action culturelle et pour faire face à l'absence temporaire mais de longue durée de la cadre en charge de l'action culturelle d'Angers Nantes Opéra, deux agents contractuels en renfort ont été recrutés pour permettre au service de fonctionner et aux actions programmées de pouvoir être tenues, notamment dans les écoles de Loire Atlantique et du Maine et Loire.

Toutefois, face à la charge de travail constatée, aux attentes des collectivités territoriales et à la nécessité de concevoir et de proposer aux partenaires de l'action culturelle des projets pour les saisons à venir, il apparaît désormais nécessaire de stabiliser l'effectif et de structurer actions et équipe sous la responsabilité de la secrétaire générale.

Dans cette perspective, il est proposé au comité syndical :

- De supprimer le poste de chargé.e d'action culturelle (rédacteur territorial – catégorie B – basé à Angers) suite à la mutation de la titulaire du poste ;

- De créer un poste chargé.e de coordination des actions vers les publics et les territoires (attaché territorial – catégorie A – basé à Angers) pour piloter et coordonner cette structuration.

Les missions de cet emploi créé s'articuleront autour de 3 axes :

- Axe 1 : Concevoir et animer les actions d'aller-vers les publics ;
- Axe 2 : Développer la présence auprès des publics d'Anger-Nantes Opéra sur le territoire angevin ;
- Axe 3 : Coordonner fonctionnellement l'activité sur les volets des actions vers les publics et les territoires.

Conclusion

Au regard des éléments exposé ci-dessus, il est proposé au comité syndical d'ajuster le tableau des emplois par :

- **La suppression de :**
 - ☞ I poste de rédacteur territorial (B),
 - ☞ I poste de d'adjoint technique territorial (C).
- **La création de :**
 - ☞ I poste d'attaché territorial (A),
 - ☞ I poste d'agent de maîtrise territorial.

Le nouveau tableau des emplois qui en découlera vous est proposé en annexe I du présent rapport.

VISAS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 mai 2023,

LE COMITE DELIBERE :

DECIDE de :

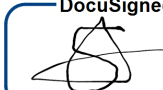
- **supprimer** les postes susmentionnés dans l'exposé de la présente délibération,
- **créer** les postes susmentionnés dans l'exposé de la présente délibération ,

AUTORISE M. Le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget, Chapitre 012 « Charges de personnel ».

Fait à Nantes, le 12 mai 2023

Le Président,

DocuSigned by:

9069780C88A44D1...
Aymeric SEASSAU